



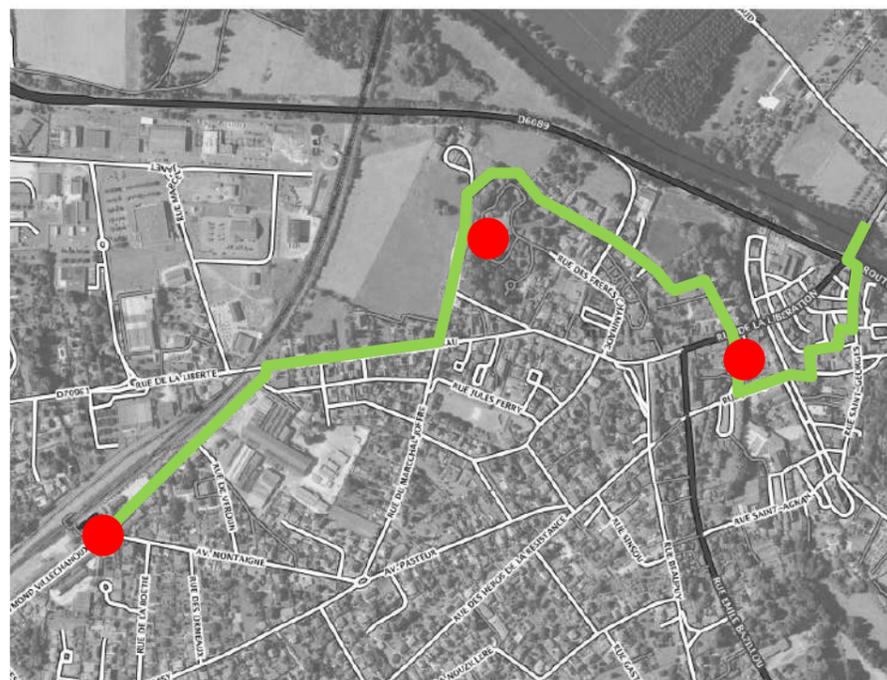
Mobilités douces et véloroute voie verte :

Le centre-bourg et le pôle multimodal sont reliés en sécurité par la véloroute voie verte .

La place de la République, le Parc Voulgre et le pôle multimodal vont être équipés de bornes de charge pour vélos électriques ainsi que de bornes de charge pour smartphones.

Ces trois zones accueillent des espaces verts et du mobilier urbain propice au repos, aux rencontres ou encore au travail, avec la mise en place en complément de Wifi extérieur gratuit.

Mise en place d'ici fin 2019



-  Véloroute voie verte
-  Bornes de charge vélo électrique et smartphones et Wifi extérieur gratuit

Quelques rappels du Code de la Route :

Le stationnement d'un véhicule est limité à 7 jours, sauf si une décision spécifique est prise pour réduire cette durée (ce n'est pas le cas à Mussidan) y compris sur parkings ouverts au public.

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Il est ainsi interdit d'arrêter ou stationner son véhicule :

- à une intersection de routes, dans un virage, ou en proximité d'un passage à niveau
 - Devant les entrées carrossables
- Dans le sens inverse si la voie est à double sens.

Les véhicules motorisés à 2 roues ne peuvent pas stationner sur les trottoirs.

Tout occupant d'un véhicule à l'arrêt ou en stationnement qui ouvre sa portière le long d'une voie, doit s'assurer ne constituer aucun risque pour lui-même ou autrui.



A Mussidan, j'accède facilement aux équipements, commerces et services et je me gare facilement !

Quel stationnement autorisé pour quel type de zone ?

« Zone bleue » :

- Stationnement limité à 2 heures tous les jours sauf les dimanches et jours fériés entre 8h et 19h
- Mettre sous le pare-brise avant un disque de stationnement indiquant l'heure d'arrivée

« Arrêts minutes » :

- Stationnement limité à 20 minutes tous les jours sauf les dimanches et jours fériés entre 8h et 19h
- Mettre sous le pare-brise avant un disque de stationnement indiquant l'heure d'arrivée

« Déposes minutes » :

- Dispositif réservé à la gare et établissements scolaires
- Pas de stationnement, pas d'« arrêt » non plus : réservé à la pose/preise de passagers

Mise en place entre juin et septembre



Venez me chercher en mairie ou à l'office de tourisme



23 parkings pour un total de 728 places (dont 17 pour personnes à mobilité réduite) en plus des places sur voiries.

De nombreuses places en zone bleue et arrêts minutes qui facilitent l'accès aux équipements, commerces et services, réparties sur les parkings et les voiries à proximité directe des commerces, services et activités (rues Bazillou et Jean Jaurès, avenues Gambetta et de la Libération...).

Les stationnements sont gratuits et la commune met à disposition des disques de stationnement gratuits (dans la limite des stocks disponibles).

Sécurisation de 3 zones limitées à 30 km/h (groupe scolaire, collège, abords de la gare) et un « secteur partagé » limité à 20 km/h place de la République (priorité aux piétons et cyclistes).

A Mussidan, j'accède facilement aux équipements, commerces et services et je me gare facilement !

LOCALISATION DES PARKINGS DU CENTRE DE MUSSIDAN

(en plus des nombreux stationnements sur voirie)

1 / rue de la Libération / mairie 1
6 places « bleues »

2 / place Woodbridge /mairie 2
64 places « classiques » et 2 PMR

3 / rue de Gorry / Parc Voulgre
35 places « classiques »

4 / pole multimodal
84 places « classiques » (+2 électriques) ; 15 déposes minutes et 3 PMR

5 / place de la République
33 places « bleues » ; 10 « arrêts minutes » et 4 PMR

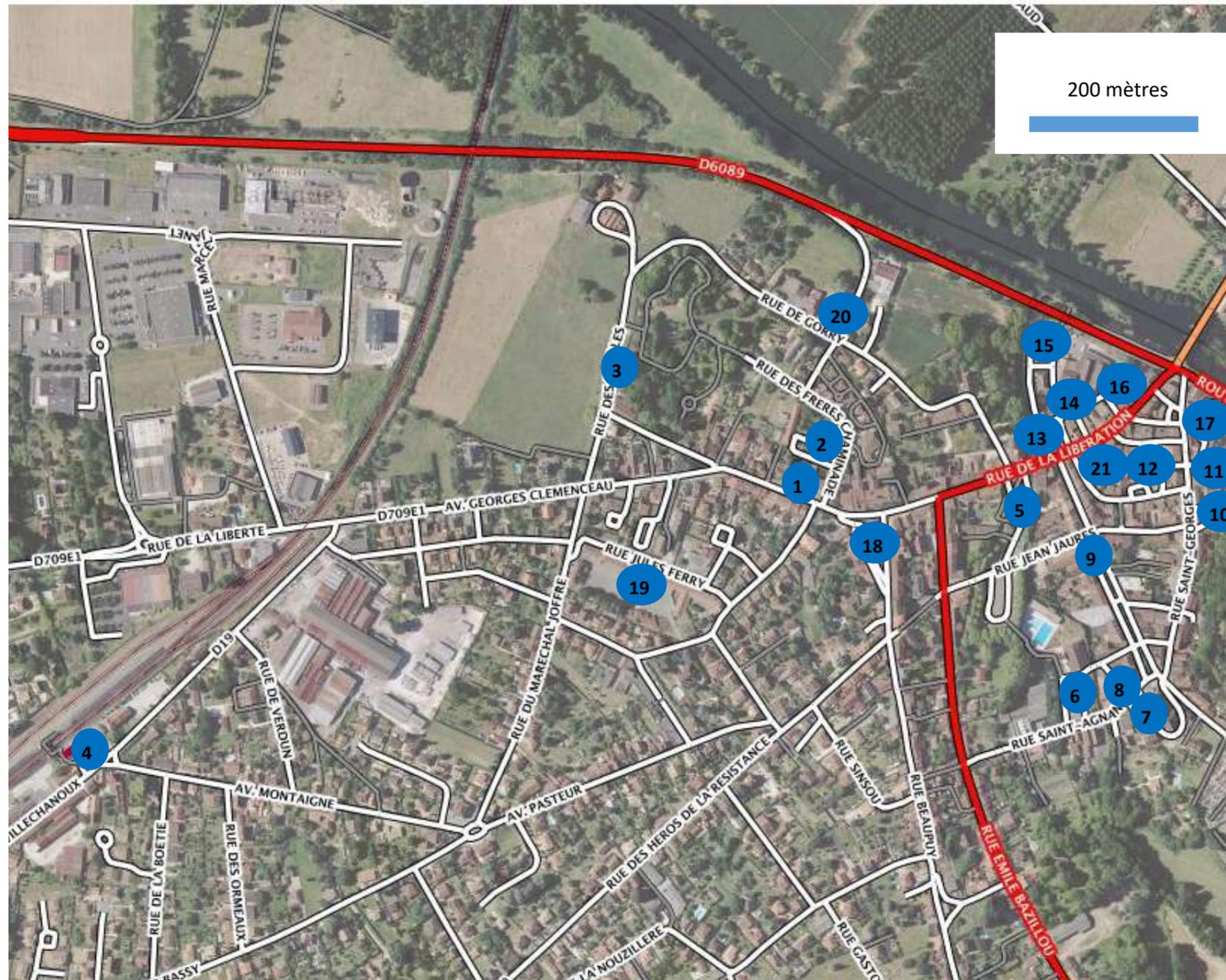
6/ place Gerbeaud
85 places « classiques » et 2 PMR

7/ église
39 places « classiques » et 1 PMR

8/ croisement rue H Moze/rue St Agnan
8 places « classiques »

9/ rue Gambetta
28 places « bleues » ; 1 « arrêt minute » ; 20 places « classiques » et 1 PMR

10/ place Saint Georges
12 places « classiques »



11/ place Victor Hugo
4 places « bleues » ; 1 « arrêt minute » ; 48 places « classiques » et 3 PMR

12 / place de la Liberté (la Halle)
8 places « bleues » ; 3 « arrêt minute » ; 20 places « classiques » et 1 PMR

13 / rue Chastanet
10 places « classiques » et 1PMR

14/ place du 8 mai 1945
20 places « classiques »

15 / rue des Basques
7 places « classiques »

16/ rue Pontard
5 places « classiques »

17/ place Morand
2 places « bleues » ; 11 places « classiques »

18/ place Beaupuy
2 places « bleues » ; 2 « arrêt minute » ; 23 places « classiques » et 1 PMR

19/ groupe scolaire
26 places « classiques »

20/ pétanque
17 places « classiques »

21/ 21-23 rue de la Libération
6 places « classiques » et 1 PMR